

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 51 du 13 janvier 1961 :

n° 51

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication  
13 janvier 1961

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro  
31 janvier 1961

### TEXTE INTÉGRAL

L'Adjudant Waberi Arred, Mle 18, est admis à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté pour compter du 1<sup>e</sup> février 1961. Il sera rayé des contrôles de la Garde Territoriale ledit jour et recevra le certificat de bonne conduite. Ce gradé totalisant à cette date 21 ans de service dans les forces locales percevra une allocation viagère annuelle d'ancienneté de cinquante huit mille deux cents francs, payable trimestriellement.